

ANALYSE DES RISQUES RÉSIDUELS (ARR)



GÉRER OU SIMULER LES RISQUES AVANT UNE RÉHABILITATION DE SITE.

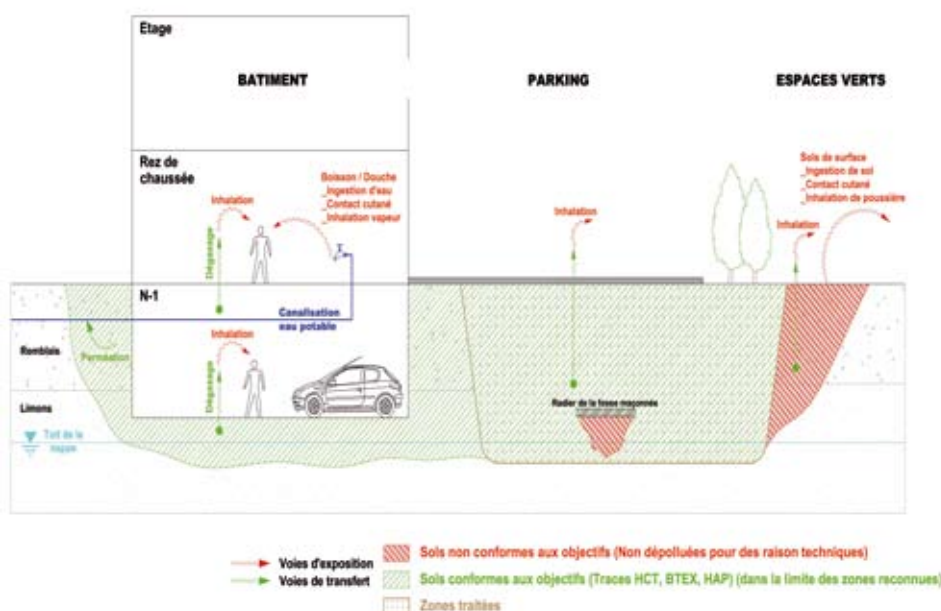
L'ANALYSE DES RISQUES RÉSIDUELS FAIT PARTIE DES OUTILS DE LA DÉMARCHE NATIONALE DE GESTION DE SITES ET SOLS POLLUÉS, QUI A ÉTÉ PRÉCISÉE DANS LES TEXTES MINISTÉRIELS DU 8 FÉVRIER 2007.

PRINCIPE

Dans cette démarche, si des risques sanitaires et/ou des pollutions concentrées sont identifiés sur un site, un Plan de Gestion doit être élaboré. Il vise à définir les actions à mener pour réduire les sources de pollution et les impacts de manière à garantir un site compatible avec ses usages et son environnement.

Lorsque les caractéristiques du plan de gestion ne permettent pas de supprimer tout contact entre les pollutions résiduelles et les personnes, alors il y a lieu de vérifier que les risques sanitaires potentiels liés aux expositions résiduelles sont acceptables.

L'ARR est l'outil dédié à cet effet. Il s'agit d'une évaluation des risques sanitaires menée sur les expositions résiduelles qui prend en compte l'ensemble des mesures de gestion du projet et les scénarios d'usages du site.





L'EXPERT DES SITES ET SOLS POLLUÉS

DOMAINES D'APPLICATION

L'ARR s'inscrit dans deux situations et étapes différentes de la démarche gestion d'un site :

- Dans le cadre de l'élaboration d'un Plan de Gestion : ARR prédictive
C'est l'étape finale du Plan de Gestion, elle a pour objet de valider au préalable les mesures préconisées dans le Plan de Gestion, d'un point de vue sanitaire : l'ARR démontre que les mesures de gestion préconisées, une fois appliquées, garantissent un site compatible avec ses usages et son environnement.
L'ARR permet de valider en outre les seuils de dépollution des traitements proposés dans le plan de gestion.
Plusieurs ARR peuvent être menées en considérant plusieurs scénarios d'usages et/ou d'aménagement du site.
- Après réalisation effective des mesures de gestion : ARR réelle
Une fois les mesures du Plan de Gestion appliquées, incluant souvent des travaux de dépollution, et si il existe des expositions résiduelles, l'ARR réelle valide in fine la compatibilité de l'état résiduel du site avec ses usages et son environnement.

L'évaluation des risques concerne l'ensemble des populations pouvant être impactées par les pollutions résiduelles : usagers actuels ou futurs du site (en cas de changement d'usage), populations riveraines.

Cas d'application : pollution accidentelle (après mesures conservatoires), remise en état dans le cadre d'une cessation d'activité, cession de site, changement d'usage d'un site.

MÉTHODOLOGIE

Notre démarche suit la méthodologie nationale précisée dans les textes ministériels de février 2007 et les guides associés :

- établissement du schéma conceptuel : identification des risques résiduels par mise en relation des sources de pollutions résiduelles, voies de transfert, milieux d'exposition et populations et ressources cibles
- évaluation de la qualité des milieux d'exposition : milieux impactés par les pollutions résiduelles (air, eau, végétaux...) : par mesures directes ou modélisations de transfert,
- évaluation des dangers : recherche bibliographique des propriétés physico-chimiques et toxicologiques (Valeurs Toxicologiques de Référence),
- évaluation des risques : par comparaison des teneurs mesurées ou estimées dans les milieux d'exposition avec les valeurs de gestion réglementaires, à défaut par quantification des risques et comparaison avec les limites d'acceptabilité définies par le MEDDAT,
- analyse des incertitudes : vérification de la fiabilité du résultat final, compte tenu des incertitudes sur certains paramètres ou outils.

ÉLÉMENTS CLÉS

ARR : Analyse des Risques Résiduels

Objectif : évaluer les risques pour la santé liés aux pollutions résiduelles

Principe : évaluation de la **qualité des milieux**, d'exposition, comparaison aux valeurs réglementaires, à défaut calculs de risques

Durée : **1 à 3** mois



CONTACT

SITA Remediation SAS
 17, rue du Périgord
 69330 MEYZIEU
 Tel : +33 (0)4 72 45 02 22
 Fax : +33 (0)4 78 04 24 30
 www.sitaremediation.fr